



ASSR 1 et ASSR 2

publié le 13/03/2019 - mis à jour le 19/11/2019



Le **27 Mars**, les élèves de 5ème vont passer leur diplôme d'ASSR 1.

Les **28 et 29 Mars**, ce sera au tour des élèves de 3ème de passer le diplôme d'ASSR 2. Il est utile de rappeler que l'obtention de ces diplômes est nécessaire et obligatoire pour passer par la suite le permis de conduire.

Bonne chance à tous !



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.